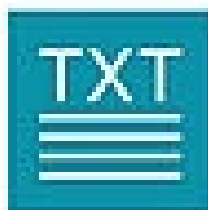




Baisse d'audition ? Sourd ou malentendant ?



Appelez-nous en cliquant

INFOS PRATIQUES, SOLIDARITÉ

DEPUIS LE 22 NOVEMBRE, LES SERVICES INTERCOMMUNAUX ET COMMUNAUX DÉSORMAIS ACCESSIBLES AUX PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Depuis le 22 novembre 2021, les usagers sourds ou malentendants peuvent utiliser gratuitement l'application ACCEO pour contacter par téléphone ou sur place, à l'accueil, les services de la communauté de communes et ses 12 communes membres.

Mis en ligne le 01 décembre 2021

Depuis le 22 novembre 2021, les usagers sourds ou malentendants peuvent utiliser gratuitement l'application ACCEO pour contacter par téléphone ou sur place, à l'accueil, les services de la communauté de communes et ses 12 communes membres.

La solidarité et la lutte contre les inégalités est axe prioritaire du projet de territoire d'Erdre & Gesvres. Celui-ci accorde une importance majeure au maintien et au développement de l'autonomie des personnes en situation de handicap ou âgées.

Afin de faciliter l'accès des personnes sourdes ou malentendantes aux services de la Communauté de communes et des communes, le dispositif ACCEO a officiellement été lancé le lundi 22 novembre 2021.

Solution de mise en relation entre les personnes sourdes ou malentendantes et les services publics du territoire d'Erdre & Gesvres, le dispositif est déployé sur l'ensemble des sites et des services de la Communauté de communes et des communes.

Grâce à une application gratuite disponible sur smartphone ou sur tablette, ACCEO propose deux solutions pour faciliter **en direct** la communication entre l'utilisateur et les agents d'accueil : la transcription instantanée de la parole et l'intervention d'un traducteur en langue des signes. De nombreux traducteurs sont disponibles instantanément aux heures d'ouverture des bureaux, à l'image d'un centre d'appel. **Ces services sont valables pour les accueils physiques mais aussi pour les appels téléphoniques.**

Avec ACCEO, les échanges sont fluides et confortables pour tous (entendants, déficients auditifs, sourds ou malentendants). Chacun s'exprime selon son mode de communication en ayant l'assurance d'être compris.

Pour l'utiliser, il suffit de télécharger gratuitement l'application ACCEO sur un smartphone ou une tablette ou de vous rendre à un poste d'accueil d'un service public.

Accéder au service en ligne

<https://www.acce-o.fr/client/treillieres> 

www.acce-o.fr/client/erdre-et-gesvres 



 RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

 02 40 94 64 16

 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.

